

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GABORIT Bernard, Maire.

**Étaient présents** : MM. GABORIT- BELIN – HAIRAUT - MINO- ROUSSEAU - MOUSSERION- PUAUD - Mme MAGOT –MM. ARNAULT – PARADOT - DIEHL -RENGEARD- M.DESCHAMPS –BRIAND

**Représentés** : Mme DA SILVA par M.RENGEARD- Mme LEGRAND par M.BRIAND- Mme CHEDOZEAU par M.BELIN.

**Excusés** : MM. DUFOUR. M .BEGUIER (présent en cours de réunion)

**Secrétaire de séance** : M.BELIN Robert

Date de la convocation : 03/09/2009

Date de l'affichage de la convocation : 03/09/2009

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions prises pour la grippe AH1N1 notamment en ce qui concerne les fermetures d'école et les vaccinations.

### AVENANT MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EXTENSION BATIMENT SERVICE TECHNIQUE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 septembre 2009 pour étudier l'avenant du lot 3 menuiseries extérieures et cloisons et a émis un avis favorable à cet avenant.

L'avenant porte sur la modification d'une porte extérieure à 1 vantail par une porte à 2 vantaux et s'élève à 869,00€ H.T ( 1 039,32€ TTC) nécessité par le déplacement de la rampe d'accès (ce déplacement n'entraînant pas de plus value).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette plus value et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à intervenir.

L'avenant porte donc le marché lot 3 d'un montant initial de 14 465,15€ H.T ( 17 300,32€ TTC) à 15 334,15€ H.T ( 18 339, 64€ TTC).

### ORGANISATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA FOIRE MENSUELLE

Un vin d'honneur sera servi dans la cour de la Mairie sous des tivolis à la fin de la foire pour fêter le 1<sup>er</sup> anniversaire. Les commerçants non sédentaires participant à la foire ont été destinataires d'une invitation. Le Conseil Municipal, 14 voix pour 2 contre et 1 abstention, décide d'inviter tous les commerçants et artisans de Couhé.

Le Conseil Municipal se fournira sur le producteur de pineau présent à la foire.

Monsieur DIEHL et Monsieur GABORIT sont chargés de collecter les lots pour la tombola.



Monsieur MINO se rapproche de l'entreprise EUROEXEC car la sono ne fonctionne pas correctement pour les foires.

*Monsieur BEGUIER arrive et prend part aux délibérations et aux votes*

Monsieur MINO informe que le « minibus publicitaire » sera livré fin septembre 2009.

## ETUDE VOTE SUBVENTIONS

### ❖ FOOTBALL

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le club de football a des soucis de trésorerie. Des amendes de l'année dernière n'ont pas été encore réglées par le club et ce dernier a dû engager les licences.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, décide de verser une subvention de 2000€ au club de football, plus 1 000€ représentant une avance sur subvention 2010.

Monsieur MOUSSERION souligne que des rapprochements ont été tentés entre le club de football et Sud Vienne.

Monsieur ARNAULT précise qu'il s'est abstenu car il pense que les deux clubs doivent se rapprocher.

### ❖ Le MESSAGER

Après présentation du dossier par Monsieur BEGUIER, il est procédé au vote suivant :

Pour une subvention de 700€ : 8 voix

Pour une subvention de 800€ : 10 voix

Après délibérations, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de verser une subvention de 800€ au Messenger de Couhé.

### ❖ COMITE DES FETES DE LA PLACE DE LA MARNE

Monsieur MOUSSERION annonce que le dossier n'a pas été remis et qu'il donc pas possible d'étudier la subvention.

M.ARNAULT regrette que le comité de la Place de la Marne propose de louer ses tables à la commune.

*Stéphanie DA SILVA arrive et prend part aux débats et aux votes*

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le vote de subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle Raoul Bonnet.



❖ **Coopérative scolaire école maternelle Raoul Bonnet**

Monsieur BELIN présente le bilan de l'année scolaire 2008/2009 qui est déficitaire de 660€.

La coopérative demande une subvention de 693€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 693€ à la coopérative scolaire de l'école Maternelle Raoul Bonnet.

**REORGANISATION DES COMMISSIONS**

Après validation des compétences de chaque commission, un tableau sera transmis à chaque conseiller pour qu'il se positionne. Les commissions seront validées lors de la prochaine réunion de conseil municipal. Les commissions devront établir d'ici le mois de janvier la liste de leurs besoins pour que la commission finances puisse faire des propositions au conseil municipal.

❖ **COMMISSION FINANCES**

Elle a en charge la préparation des budgets et leur suivi.

Elle attribue sur proposition des commissions concernées des budgets individualisés par grand secteur en section de fonctionnement (fêtes et cérémonies , communication , coopératives scolaires - spectacles des petits - équipements pour les écoles , entretien voies et réseaux , entretien bâtiments et petits équipements , aménagement urbain dont le fleurissement et décorations de Noël... etc ). Elle propose au Conseil Municipal les décisions modificatives en cours d'exercice.

❖ **COMMISSIONS VOIES ET RESEAUX (Voirie-eau-éclairage public-assainissement)**

Elle sollicite les enveloppes financières nécessaires aux dépenses de fonctionnement des domaines qui lui sont confiés. Elle assure le suivi de ses dépenses et rend compte au Conseil Municipal de l'engagement de celles-ci. Elle détermine les programmes d'investissement dans les secteurs qui lui sont confiés et après validation par le Conseil Municipal en suit l'exécution. Elle participe aux différentes réunions de chantier et rend compte au Conseil Municipal.

❖ **COMMISSION SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE**

Elle est, par son président ou le représentant de celui-ci, l'interface entre les enseignants et le Conseil Municipal. Elle détermine les enveloppes financières nécessaires au fonctionnement des activités scolaires (coopératives, petits matériels, spectacles) et péri-scolaires (garderie, cantine...) et sollicite en la matière la commission de finances. Elle suit l'exécution de ses dépenses après validation de l'enveloppe par le Conseil Municipal. Elle a en charge l'organisation des activités péri-scolaires relevant des compétences communales et le personnel qui s'y rattache. Elle propose au Conseil Municipal les investissements nécessaires pour la bonne marche des écoles et est associée à titre consultatif dans le choix des investissements qui pourraient être réalisés sur le patrimoine bâti. Elle sera tout ou partie impliquée dans les travaux concernant la prise en compte de la compétence scolaire par la communauté de communes.

❖ **COMMISSION URBANISME , AMENAGEMENT URBAIN , ESPACES PUBLICS NON BATIS**

Elle sollicite de la commission finance les enveloppes financières nécessaires aux dépenses de fonctionnement des domaines qui lui sont confiées. Elle assure le suivi de ses dépenses et rend compte au Conseil Municipal de



l'engagement de celles-ci. Elle détermine les programmes d'investissement dans les secteurs qui lui sont confiés et après validation par le Conseil Municipal en suit l'exécution. Elle a tout pouvoir par son président ou son représentant pour intervenir auprès du personnel concerné par ses actions.

Ses domaines d'intervention sont : l'aménagement de la ville en matière d'espaces verts, de fleurissement, d'illumination de Noël, de mobilier urbain, de nettoyage de rues. Ses interventions portent également sur les espaces publics non bâtis (stade, cimetière, coteaux...).

#### ❖ **BATIMENTS COMMUNAUX, MATERIEL ROULANT ET EQUIPEMENT MOBILE**

Elle sollicite de la commission finances les enveloppes financières nécessaires aux dépenses de fonctionnement des domaines qui lui sont confiées. Elle assure le suivi de ses dépenses et rend compte au Conseil Municipal de l'engagement de celles-ci. Elle détermine les programmes d'investissement dans les secteurs qui lui sont confiés et après validation par le Conseil Municipal en suit l'exécution. Elle a tout pouvoir par son président ou son représentant pour intervenir auprès du personnel concerné par ses actions.

Elle participe aux réunions de chantier et sera amenée à travailler avec la communauté de communes dans la perspective de la mutualisation des biens et matériel.

#### ❖ **COMMISSION VIE ECONOMIQUE**

Elle est l'interface entre les entreprises locales, les créateurs d'entreprise, les chambres consulaires et le Conseil Municipal pour favoriser le développement de la vie économique sur notre territoire. A cet effet, elle pourra proposer au Conseil Municipal toutes formes d'actions qui participeraient à cette démarche et solliciter les enveloppes financières nécessaires à leur réalisation.

Elle veillera à travailler en collaboration avec la commission développement économique de la CCRC. Elle sera impliquée dans le soutien à l'UCIAL pour l'organisation de la foire exposition de novembre. Le tourisme étant un volet de l'économie, elle sera l'interface entre la commune et l'office du tourisme du canton.

#### ❖ **COMMISSION FOIRE, FETES ET CEREMONIES**

Elle en charge l'organisation des fêtes et cérémonies officielles (14 juillet, 8 mai, 11 novembre, vœux etc...) et des foires ( 28 du mois, 1<sup>er</sup> mai, marché producteurs de pays) dont l'organisation incombe à la commune.

Elle sollicite de la commission finances les enveloppes financières nécessaires aux dépenses de fonctionnement des domaines qui lui sont confiées. Elle assure le suivi de ses dépenses et rend compte au Conseil Municipal de l'engagement de celles-ci Elle aura tout pouvoir pour arrêter le programme des festivités dont elle a la charge mais devra rendre compte de ses choix au Conseil Municipal.

#### ❖ **COMMISSION SPORTS**

En relation avec le monde associatif, sur la base de conventionnement , et en étroite collaboration avec la commission sport de la CCRC, elle fera en sorte que l'offre en matière d'activités sportives soit suffisamment diversifier pour pouvoir répondre aux attentes de la population locale toute génération confondue. Elle veillera au bon fonctionnement des associations concernées par ses actions.

Elle sollicite de la commission finances les enveloppes financières nécessaires pour répondre aux besoins de subvention des associations dépendant de son champs d'intervention .

Véronique LEGRAND arrive et prend part aux débats

#### ❖ **COMMISSION enfance / petite enfance / Jeunesse**

En relation avec les associations concernées sur la base de conventionnement avec celles-ci et en étroite collaboration avec la commission de la communauté de communes, elle favorisera l'émergence et veillera à la pérennité de toutes actions ou structures favorisant la sensibilisation, l'éveil et la formation des jeunes dans la tranche d'âge 14/26 ans, des enfants entre 6 et 14 ans, et du public relevant de la petite enfance (0/6 ans).





Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remettre aux normes électriques, d'accessibilité handicapée la salle associative sise 4, Rue de la vallée et décide :

- D'accepter l'acquisition de matériaux à hauteur de 5 849€ TTC
  - D'accepter le devis de Monsieur BONE de 2 378,50€ TTC pour la mise aux normes électriques

3 devis avaient été demandés

ANTIER Bernard	3 247,14€ TTC
MARIN Daniel	2 996,58€ TTC
BONE Stéphane	2 378,50€ TTC

- Décide d'affecter ces sommes à la section investissement du budget commune
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire sur proposition de la commission patrimoine bâti pour mettre aux normes d'accessibilité handicapées les toilettes attenantes à cette salle et décide que les sommes correspondantes à cette remise aux normes seront affectées à la section investissement du budget commune

#### DEMANDE IMPLANTATION ANTENNE SUR CHATEAU D'EAU

Villages TV s'installe à partir du mois de septembre sur la commune de Couhé 1, Place de la Marne. Pour pouvoir émettre, l'entreprise demande l'autorisation d'implanter une antenne sur le château d'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Villages TV à implanter une antenne sur le château d'eau pour pouvoir émettre sous condition de respecter les installations déjà mises en place
- De ne pas demander de redevance d'occupation du domaine public pour soutenir l'entreprise qui vient de se créer

#### POINT SUR LES DIFFERENTS DOSSIERS

##### 1. Zone des Petits Prés de Valence

Monsieur MINO ne prend pas part au vote

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le permis d'aménager a été accepté et rappelle que dans sa délibération du 9 avril 2009 le conseil municipal avait accepté le projet qui était estimé à 85 000€ H.T pour les travaux et 5 100€ pour la consultation des concessionnaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de lancer une consultation de marché à procédure adaptée avec insertion de publicité dans les journaux
- autorise Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir

##### 2. Rentrée scolaire

#### *Rentrée scolaire 2009/2010*

#### **Ecole Maternelle Raoul BONNET (Directrice Mme LAROUSSINIE)**

TPS/PS	21	Mme LAROUSSINIE (Directrice) + 5 toute petite section en janvier
PS/MS	25	Mme FRUCHARD
MS/GS	25	Mme SAUVE

**Total 71 76 en janvier 2010**



### **Ecole Primaire Jacques Lafond (Directrice Mme BOUCHET Emmanuelle)**

CP	22	Mr CAPÉRAN	
CP/CE1	24	Mr BERNARD	
CE1/CE2	26	Mme GREGOIRE	
CE2/CM1	27	Mme CAPÉRAN	
CM1/CM2	28	Mme FRANCASTEL	
CM2	27	Mme BOUCHET (Directrice)	
		<b>Total</b>	<b>154</b>

### **Ecole Maternelle et Primaire Jeanne d'Arc (Directeur Mr LE SENECHAL)**

PS/MS	Mme ROCHAIS	23
MS/GS	Mme AUDEBERT	27
GS/CP	Mr TOURNADE	26
CE1/CE2	Mme CHEDOZEAU	28
CE2/CM1	Mr LE SENECHAL (Directeur)	28
CM2	Mr RANGIER	25
	<b>Total</b>	<b>157</b>

### **EFFECTIFS :**

<b>COLLEGE A.BROUILLET</b>	<b>279</b>
<b>COLLEGE ST MARTIN</b>	<b>188</b>
<b>LYCEE O-PASQUIER</b>	<b>53</b>

### **3. Projet immobilier des écoles**

Monsieur Le Maire rappelle que l'enveloppe financière nécessaire à la construction d'un ensemble scolaire neuf est trop important pour le budget communal, la commune va donc s'orienter vers une réhabilitation.

Mme LECUREUIL, cabinet A2MO, va transmettre un devis pour une étude avec un positionnement de l'ensemble des classes au rez-de-chaussée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Station épuration**

Monsieur ROUSSEAU explique que la station d'épuration sera mise en eau au mois de septembre 2009. Il restera des travaux de « finitions » à réaliser. L'entreprise SESAER est en liquidation judiciaire : la commune n'a donc plus de maître d'œuvre pour le moment. Les réunions de chantier sont fixées au mardi à 10 heures. La commune assurera le suivi des travaux en collaboration avec l'entreprise FOURNIE.

Le Conseil Municipal accepte que soient ajoutés les points suivants à l'ordre du jour :

### **2. Décision modificative budget assainissement**



Monsieur Le maire rappelle que la commune a contracté un emprunt pour financer les travaux de la station d'épuration La 1ère échéance est fixée au 25/10/2009. Il y a lieu de faire une décision modificative. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Investissement dépenses :

2315.105	- 37 010€
1641	+ 37 010€

### 3. Tarif des ateliers mercredis

Monsieur Le Maire rappelle que les ateliers du mercredi fonctionnent les mercredis après-midis et les mercredis libérés, les tarifs sont les suivants :

- 1,60€ pour les enfants de Couhé
- 2€ pour les enfants hors commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des ateliers du mercredi comme il suit à compter du 1er octobre 2009 :

Forfait journée : 12€

Forfait ½ journée : 6,50€

Prix heure : 1,60€

Ces tarifs s'appliquent à tous les enfants participant aux ateliers et ne comprennent pas le repas.

### 4. MELIE-MELODIE

Monsieur MOUSSERION annonce que l'association a confirmé le festival en réservant les Halles. Cependant, aucun document permettant l'étude de la subvention n'a été transmis à la Mairie, la subvention ne pourra donc pas être étudiée. Par contre, le bilan prévisionnel montre que certains postes ont explosé.

### 5. Soutien au service public postal

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que des missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Considérant que le gouvernement et la direction de la Poste envisagent de changer le statut de l'établissement afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Considérant que ce service postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancées, des files d'attente qui s'allongent.

Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré une baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destruction d'emplois.

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affirme son attachement au service public postal et soutient les actions engagées.

